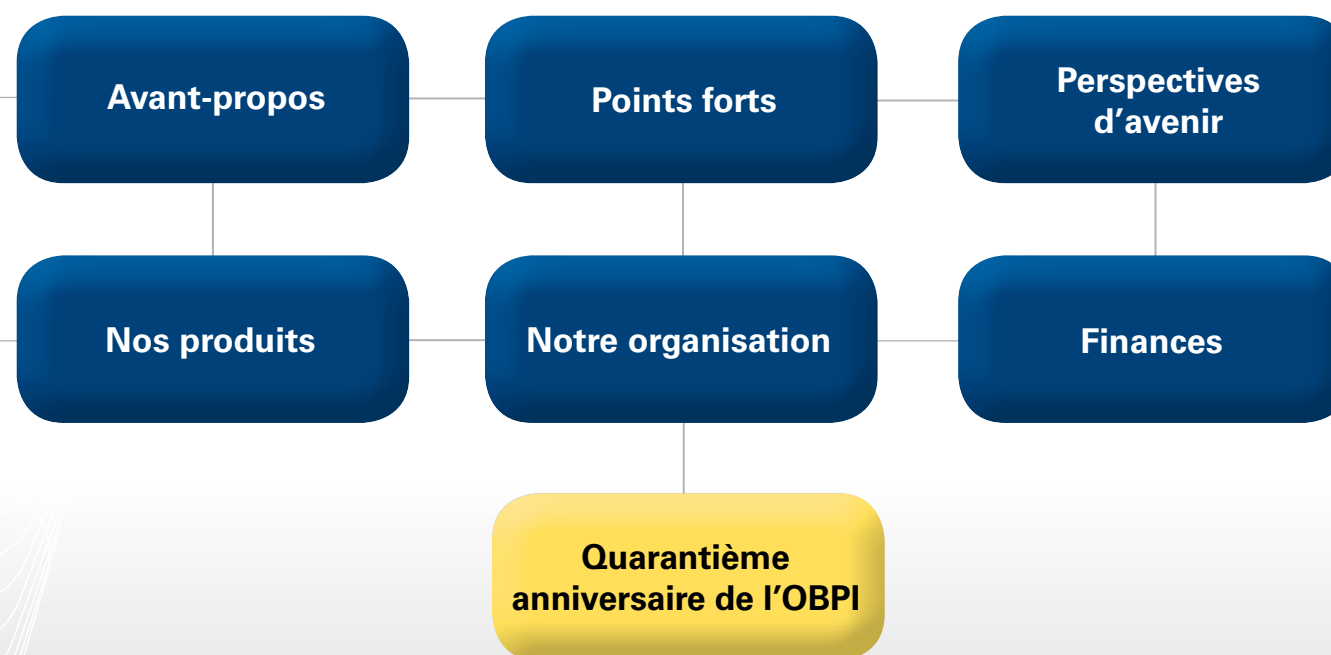


Rapport Annuel 2011

L'année 2011 a été une année mouvementée et importante de manière générale, mais aussi pour l'Office Benelux de la Propriété intellectuelle (OBPI). Alors que nous avons fêté nos quarante ans d'existence, nous avons aussi consacré beaucoup d'énergie aux projets qui facilitent l'accès aux droits de propriété intellectuelle pour nos clients. Nous avons également investi dans la poursuite de nos activités de numérisation de nos services. Les clients peuvent ainsi utiliser de manière interactive les services que nous proposons, à tout moment et à tout endroit. Par ailleurs, l'approbation du Conseil d'administration relative au développement d'une feuille de route pour la réalisation d'une coopération informatique dans le domaine des brevets a constitué un tournant important. Entre-temps, la crise économique a continué de faire rage au niveau mondial, une situation qui a aussi eu des répercussions sur l'OBPI. Toutefois, malgré ce contexte agité, nous avons clôturé l'année 2011 avec un résultat positif. C'est la raison pour laquelle nous pouvons être fiers de l'année qui vient de s'écouler.



Quarantième anniversaire de l'OBPI

Un colloque exceptionnel pour nos relations, une fête grandiose avec le personnel et un livre commémoratif : c'est ainsi que nous avons voulu en 2011 célébrer ensemble les quarante ans d'existence de l'OBPI.

C'est sous le titre « *Trademarks: All about Perception?* » qu'un colloque a été organisé par l'OBPI le 3 février 2011. Lors de cet après-midi festif à l'intention des relations externes, les orateurs spécialisés dans différentes disciplines ont expliqué leur vision en matière de valeur et de perception d'une marque. Lors de cet événement, nous avons en outre présenté notre ouvrage commémoratif intitulé *In Varietate Concordia?* traitant de la coexistence des marques nationales et communautaires. Nous sommes fiers de la diversité des auteurs qui ont contribué à ce livre, ainsi que de la contribution apportée par le [Max Planck Institute](#). Cet institut allemand de premier plan a conduit,

pour le compte de la Commission européenne, une étude portant sur le fonctionnement du système européen des marques. Dans notre ouvrage commémoratif, il aborde les principales conclusions tirées de cette étude.

Bien entendu, nous avons aussi voulu marquer cet événement avec notre personnel. À cette occasion, le célèbre designer néerlandais [Piet Hein Eek](#) a conçu pour l'OBPI des tables, des bancs et une chaire. Les membres du personnel ont eux-mêmes réalisé le sciage, la construction et l'assemblage de ces meubles lors d'une réunion festive qui a eu lieu le 9 septembre 2011. Cette rencontre a ainsi permis, par le biais de la cohésion d'équipe, de la communication et de la collaboration, de créer des souvenirs durables de notre quarantième anniversaire.

ACCUEIL

QUARANTIÈME
ANNIVERSAIRE
DE L'OBPI

AVANT-PROPOS

POINTS FORTS

PERSPECTIVES
D'AVENIR

NOS PRODUITS

NOTRE
ORGANISATION

FINANCES

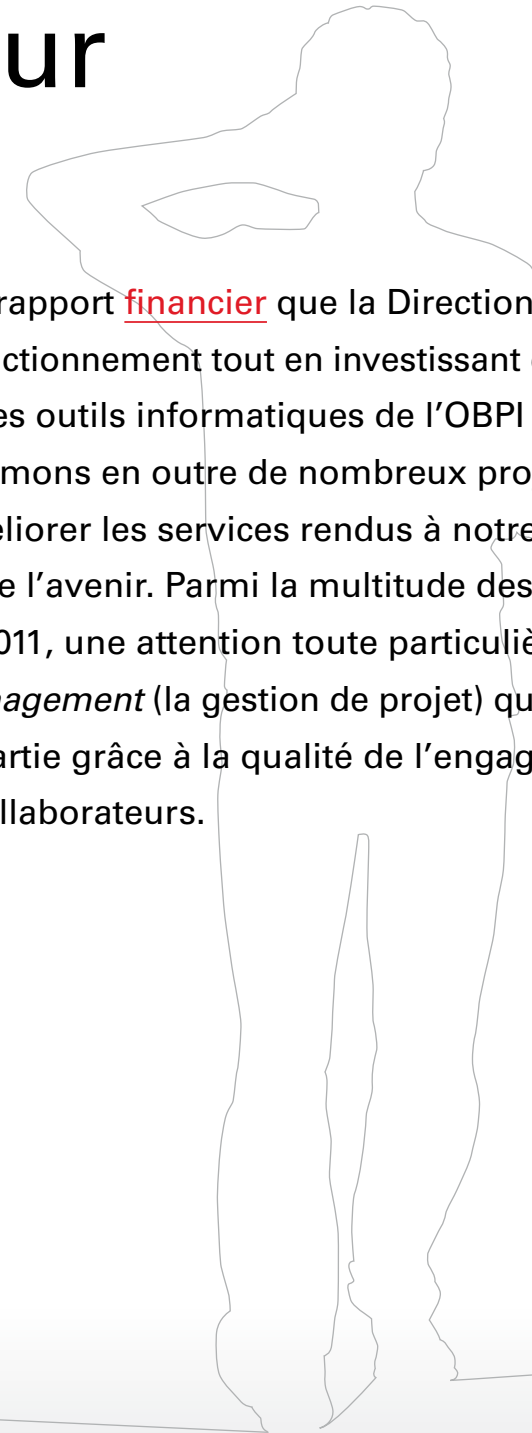
Avant-propos

Investir dans le futur

L'année 2011 restera gravée dans notre mémoire par une grave crise économique au sein de l'Union européenne. Les budgets des pouvoirs publics de tous les États membres sont sous pression et les gouvernements cherchent à faire des économies qui nous concernent tous. Les entreprises n'y échappent pas et les petites et moyennes entreprises sont particulièrement vulnérables. L'Office Benelux de la Propriété intellectuelle (OBPI) a réussi en 2011 à compenser quelque peu ses clients déjà fortement touchés en ne procédant une fois de plus à aucune augmentation de taxes (même niveau depuis 2005). Face à l'économie mondiale globalisée, le Benelux n'est pas un îlot vivant en autarcie.

Nous nous efforçons avant tout d'éviter un alourdissement des charges financières pour notre clientèle. Aussi je me réjouis que nous ayons été en mesure de clôturer l'exercice 2011 par un résultat financier positif sans augmentation de nos tarifs.

Il ressort clairement du rapport financier que la Direction surveille de près les dépenses de fonctionnement tout en investissant dans l'avenir. Ainsi, la performance des outils informatiques de l'OBPI est garantie et améliorée. Nous entamons en outre de nombreux projets au sein de l'Office en vue d'améliorer les services rendus à notre clientèle et de faire face aux défis de l'avenir. Parmi la multitude des projets que nous avons lancés en 2011, une attention toute particulière a été apportée au *Project Management* (la gestion de projet) qui commence à porter ses fruits, en partie grâce à la qualité de l'engagement professionnel de nos collaborateurs.



ACCUEIL

QUARANTIÈME
ANNIVERSAIRE
DE L'OBPI

AVANT-PROPOS

POINTS FORTS

PERSPECTIVES
D'AVENIR

NOS PRODUITS

NOTRE
ORGANISATION

FINANCES

Avant-propos

Investir dans le futur

L'année 2011 a connu une activité intense en matière de brevets, dans la mesure où le Conseil d'administration a approuvé la feuille de route pour l'exécution de la coopération informatique pour la gestion des brevets de nos États membres. Un appel d'offres a été lancé dans le plein respect des règles européennes en matière de marchés publics.

Le Conseil a désigné cette nouvelle activité comme étant une tâche additionnelle au sens de l'article 1.3, point c) de la Convention Benelux en matière de propriété intellectuelle. Il a également recommandé aux États membres d'harmoniser le plus possible leurs législations nationales en matière de brevets. Il veut ainsi faciliter la mise en œuvre de la feuille de route informatique et limiter les frais de développement, d'implémentation et de fonctionnement du système informatique commun.

Nous avons, avec satisfaction, intensifié nos rapports tant avec [l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle \(OMPI\)](#) qu'avec [l'Office de l'Harmonisation dans le Marché Intérieur \(OHMI\)](#). Nous collaborons à plusieurs projets dans le but de faciliter l'accès aux droits de la propriété intellectuelle. Dans le même souci de mieux servir notre clientèle, nous introduirons prochainement une troisième langue de travail auprès de l'OBPI, à savoir la langue anglaise.

Une déception en 2011 par contre a été le report successif de la Commission Européenne de ses propositions de modification du Règlement sur la Marque Communautaire, alors que nos propres organes du Benelux en charge des modifications législatives ont fait un travail excellent. Une des réalisations les plus importantes a été un Protocole modificatif du Traité Benelux relatif à l'institution et au statut de [la Cour de Justice Benelux](#). Celle-ci connaîtra des recours dirigés contre les décisions de notre Office après approbation parlementaire par nos Etats membres.

ACCUEIL

QUARANTIÈME
ANNIVERSAIRE
DE L'OBPI

AVANT-PROPOS

POINTS FORTS

PERSPECTIVES
D'AVENIR

NOS PRODUITS

NOTRE
ORGANISATION

FINANCES

Avant-propos

Investir dans l'avenir

L'année 2011 a été marquée par un anniversaire important : celui des 40 années d'existence de notre collaboration Benelux en matière de marques ! Durant ces 40 ans, cette collaboration a certes connu des hauts et des bas, mais surtout elle a connu un développement continu et rapide dont le couronnement a été la nouvelle Convention Benelux en matière de propriété intellectuelle (CBPI). En approuvant cette nouvelle convention, les États membres ont exprimé leur volonté expresse de poursuivre et même d'intensifier leur collaboration dans le domaine de la propriété intellectuelle.

C'est grâce à tous mes collègues de travail que ce résultat a pu être atteint. Ce sont eux qui assurent dans une grande mesure l'avenir de cette Organisation. Je leur dois toute ma reconnaissance !

Edmond Simon,
Directeur général



ACCUEIL

QUARANTIÈME
ANNIVERSAIRE
DE L'OBPI

AVANT-PROPOS

POINTS FORTS

PERSPECTIVES
D'AVENIR

NOS PRODUITS

NOTRE
ORGANISATION

FINANCES

Points forts

Résultats au niveau des tâches primaires

Le redressement du nombre de dépôts de marques en 2010 s'est poursuivi en 2011, quoique de manière moins nette (+ 1,8 %). Le nombre de dépôts qui s'élève à plus de 22 600 reste encore inférieur au volume de 2008. Une évolution inquiétante concerne le nombre de dépôts non valides, pour défaut de paiement. Les renouvellements de marques ont par contre accusé une baisse sensible par rapport à 2010 (-12 %). Le volume d'oppositions introduites est resté stable, tout comme le nombre de dépôts de dessins et modèles. Avec une croissance de plus de 18 %, l'i-DEPOT confirme qu'il répond à un besoin réel de l'industrie et des créateurs.

L'amélioration de nos services a occupé une place centrale également en 2011. Nous avons ainsi simplifié la procédure relative à la reproduction de marques figuratives : il n'est plus nécessaire de l'introduire sur papier.

Fait notable en 2011, l'Office a lancé un nouveau portail. Outre une modernisation significative du site web, ce portail constitue la base de tous les services en ligne que l'Office va progressivement déployer. Le portail, qui dispose d'un log-in unique pour les services en ligne et d'un formulaire numérique pour la communication directe avec l'Office, est en tout cas d'ores et déjà plus convivial.

POINTS FORTS

> Résultats au niveau des tâches primaires

> Projets exceptionnels

> Coopération internationale

> Développements législatifs

> Marques nationales et marque communautaire

ACCUEIL

QUARANTIÈME
ANNIVERSAIRE
DE L'OBPI

AVANT-PROPOS

PERSPECTIVES
D'AVENIR

NOS PRODUITS

NOTRE
ORGANISATION

FINANCES

Points forts

Résultats au niveau des tâches primaires

Les activités juridiques se sont aussi poursuivies à un rythme élevé en 2011. Le pourcentage de refus provisoire par rapport au rapport annuel 2010 (chiffres de l'année 2009) s'est fortement réduit (8,6 % contre 10,9 %). En 2011, le département des Affaires Juridiques a établi 610 lettres d'argumentation concernant des refus provisoires et rendu 220 décisions d'opposition.

Pour finir, nous avons consacré beaucoup d'énergie en matière d'information aux clients (actuels et potentiels). Nous avons mis en service un nouveau système de gestion des relations afin d'optimiser les contacts et la collaboration avec les partenaires. Et à l'automne, nous avons lancé une campagne réussie sur l'i-DEPOT.

POINTS FORTS

> Résultats au niveau des tâches primaires

> Projets exceptionnels

> Coopération internationale

> Développements législatifs

> Marques nationales et marque communautaire

ACCUEIL

QUARANTIÈME
ANNIVERSAIRE
DE L'OBPI

AVANT-PROPOS

PERSPECTIVES
D'AVENIR

NOS PRODUITS

NOTRE
ORGANISATION

FINANCES

Points forts

Projets exceptionnels

La période de transition du régime de marques dans les [îles BES](#) (Pays-Bas caraïbes) s'est clôturée le 10 octobre 2011. Si l'on fait le bilan de cette mission supplémentaire qui nous avait été confiée par le Royaume des Pays-Bas, le résultat final s'avère positif. Plus de 5 000 dépôts confirmatifs ont été reçus, la procédure d'introduction a été automatisée et il existe un registre en ligne et un site web spécifique. En outre, la collaboration avec le ministère et les milieux intéressés sur place a été fructueuse.

L'un des projets qui mobilise beaucoup de temps et d'énergie est le *Benelux Patent Platform*. Ce projet pour la coopération informatique entre les pays du Benelux en matière de brevets a connu des avancées décisives en 2011. Suite à la feuille de route établie pour ce projet, les pays du Benelux ont donné leur accord pour le démarrage concret des travaux, sous la forme de l'établissement d'un cahier des

charges et le lancement d'un appel d'offres. L'Office s'est vu confier l'accompagnement de ce projet par Le Conseil d'administration. Nous nous sommes également portés candidat pour héberger la future plateforme informatique commune pour les systèmes de brevets des trois pays.

En 2011, une attention particulière a par ailleurs été portée aux questions informatiques au sein de l'Office. Nous avons achevé plusieurs grands projets informatiques ([Carible](#), [TM View](#), portail) et nous avons lancé de nouveaux projets, dont l'application pour le paiement électronique et la refonte du système de sécurité informatique. Nous avons également fait réaliser un audit complet du département informatique. Celui-ci a fourni de précieux résultats qui permettent d'optimiser les investissements importants que l'Office entend réaliser dans ce domaine au cours des prochaines années.

POINTS FORTS

- > Résultats au niveau des tâches primaires
- > [Projets exceptionnels](#)
- > Coopération internationale
- > Développements législatifs
- > Marques nationales et marque communautaire

ACCUEIL

QUARANTIÈME
ANNIVERSAIRE
DE L'OBPI

AVANT-PROPOS

PERSPECTIVES
D'AVENIR

NOS PRODUITS

NOTRE
ORGANISATION

FINANCES

Points forts

Coopération internationale

En 2011, l'OBPI a terminé la traduction en néerlandais des listes du [Goods & Services Manager](#), un outil de classification de l'OMPI. Tous les utilisateurs du Benelux ont depuis le 1^{er} janvier 2012 accès à cet outil via notre système de dépôts en ligne (BOF). La coopération avec l'OMPI s'est déroulée à la perfection. L'OBPI fait partie du groupe pilote dans le projet IRPI, visant à automatiser la procédure relative aux demandes de marques internationales auprès de l'OMPI.

Au sein du [Fonds de Coopération](#) de l'OHMI, l'OBPI participe à trois projets. Deux de ces projets, Architecture et [TM-XML](#), ont été achevés en 2011. L'achèvement du troisième projet, Recherche d'Images, est prévu pour 2012. L'OBPI a par ailleurs confirmé à l'OHMI son intention d'implémenter pas moins de 9 projets à délivrer à partir de fin 2012

dans le cadre du Fonds de Coopération. Nous participons également au programme de convergence visant à promouvoir l'harmonisation des pratiques des différents offices en Europe et qui a été lancé par l'Office communautaire.

Pour finir, nous avons organisé en 2011 plusieurs séminaires internationaux dans les locaux de l'Office à La Haye. Nous avons ainsi tenu séminaire sur le système de dessins et modèles en Chine dans le cadre du projet *IRP2*. Cette rencontre a été organisée en collaboration avec l'OHMI et l'Union européenne. Le symposium consacré à la protection internationale des dessins et modèles (le *Système de La Haye*), organisé en collaboration avec l'OMPI, [l'ECTA](#) et la [BMM](#), doit également un être mentionné.

POINTS FORTS

- > Résultats au niveau des tâches primaires
- > Projets exceptionnels
- > [Coopération internationale](#)
- > Développements législatifs
- > Marques nationales et marque communautaire

ACCUEIL

QUARANTIÈME
ANNIVERSAIRE
DE L'OBPI

AVANT-PROPOS

PERSPECTIVES
D'AVENIR

NOS PRODUITS

NOTRE
ORGANISATION

FINANCES

Points forts

Développements législatifs

L'année écoulée a été intense pour l'OBPI en ce qui concerne la législation. Le dernier protocole modificatif de la CBPI, qui a été signé par le Comité des Ministres en juillet 2010, est toujours en cours d'approbation par les parlements nationaux. Entre temps l'Office s'est attelé en 2011 à la rédaction de deux nouveaux protocoles, conformément au mandat qui lui a été donné par le Conseil d'administration. Le premier concerne le protocole sur le transfert à la Cour de Justice Benelux de la compétence des recours contre les décisions de l'Office. Le second concerne le protocole pour l'introduction d'une procédure administrative d'annulation des marques et l'adaptation de la procédure d'opposition.

Nous avons également travaillé en 2011 sur différentes modifications du *Règlement d'exécution* de la CBPI. Celles-ci comprennent l'ajout de l'anglais en tant que troisième langue de travail auprès de l'OBPI et l'introduction de taxes supplémentaires pour les services « papier ». Ces deux modifications ont fait l'objet d'une publication officielle par nos soins, conformément aux prescriptions en vigueur ; l'entrée en vigueur n'est pas prévue avant 2013.

L'organe consultatif du Directeur général de l'OBPI, le [Conseil Benelux de la Propriété Intellectuelle](#), s'est réuni à trois reprises en 2011. Les discussions du Conseil Benelux y ont été particulièrement utiles et fructueuses, notamment sur le projet d'i-DEPOT public.

POINTS FORTS

- > Résultats au niveau des tâches primaires
- > Projets exceptionnels
- > Coopération internationale
- > Développements législatifs
- > Marques nationales et marque communautaire

ACCUEIL

QUARANTIÈME
ANNIVERSAIRE
DE L'OBPI

AVANT-PROPOS

PERSPECTIVES
D'AVENIR

NOS PRODUITS

NOTRE
ORGANISATION

FINANCES

Points forts

Marques nationales et marque communautaire

Le rapport du [Max Planck Institute](#) a été publié au premier trimestre de 2011. Suite à cette publication, la Commission européenne a entamé ses travaux de révision des textes législatifs. La Commission a annoncé son intention de proposer des modifications pour le règlement concernant la marque communautaire ainsi que pour la directive. Parmi les modifications importantes attendues dans ce cadre figure la redistribution aux offices nationaux de 50 % des taxes de renouvellement sur la marque communautaire.

La question de l'équilibre entre les marques nationales et la marque communautaire est également abordée dans un autre contexte. En mars 2011, la Cour d'appel de La Haye a soumis à la Cour de Justice de l'UE quatre questions préjudicielles dans l'*Affaire Onel*. Cette affaire porte sur la question de l'usage territorial de la marque communautaire. L'affaire a été plaidée en avril 2012. Les conclusions de l'avocat général sont attendues pour début juillet 2012. La décision est attendue courant 2013. Les dernières prises de position lues ou entendues semblent d'ailleurs indiquer un sens confirmant la décision rendue par l'OBPI en février 2010.

POINTS FORTS

- > Résultats au niveau des tâches primaires
- > Projets exceptionnels
- > Coopération internationale
- > Développements législatifs
- > Marques nationales et marque communautaire

ACCUEIL

QUARANTIÈME
ANNIVERSAIRE
DE L'OBPI

AVANT-PROPOS

PERSPECTIVES
D'AVENIR

NOS PRODUITS

NOTRE
ORGANISATION

FINANCES



Perspectives d'avenir

L'OBPI en 2012

En 2012, l'Office récoltera les fruits de son travail de développement commencé en 2011. Ainsi, le paiement électronique de nos services devra être accessible avant l'été, à commencer par les dépôts de marques et l'i-DEPOT. Au milieu de l'année 2012, nous achèverons la première phase du registre électronique de dessins et modèles tant attendu (le [Recueil Benelux des dessins et modèles](#)) est d'ailleurs déjà accessible en ligne en format PDF). L'application pour le renouvellement ou le prolongement des i-DEPOT électroniques sera disponible après l'été. Le système IRPI, permettant l'introduction et le suivi électroniques des demandes de marques internationales, devrait, selon l'OMPI, être opérationnel à la fin de l'année. Et au niveau interne, nous serons en mesure, grâce à l'achèvement du module financier, de mettre la dernière pierre au système automatisé de gestion des oppositions.

Le projet *Benelux Patent Platform*, dont la procédure d'appel d'offres public se terminera en août 2012, occupera naturellement une place importante en 2012. L'Office choisira alors le fournisseur qui devra procéder à l'intégration des systèmes. À ce moment-là, nous saurons également si l'hébergement de la plateforme sera confié à l'OBPI. Le travail informatique à proprement parler pourra alors commencer, avec un calendrier serré : l'objectif est de mettre le système informatique en service pour un premier Etat du Benelux (en l'occurrence, la Belgique) au printemps 2013.

ACCUEIL

QUARANTIÈME
ANNIVERSAIRE
DE L'OBPI

AVANT-PROPOS

POINTS FORTS

PERSPECTIVES
D'AVENIR

NOS PRODUITS

NOTRE
ORGANISATION

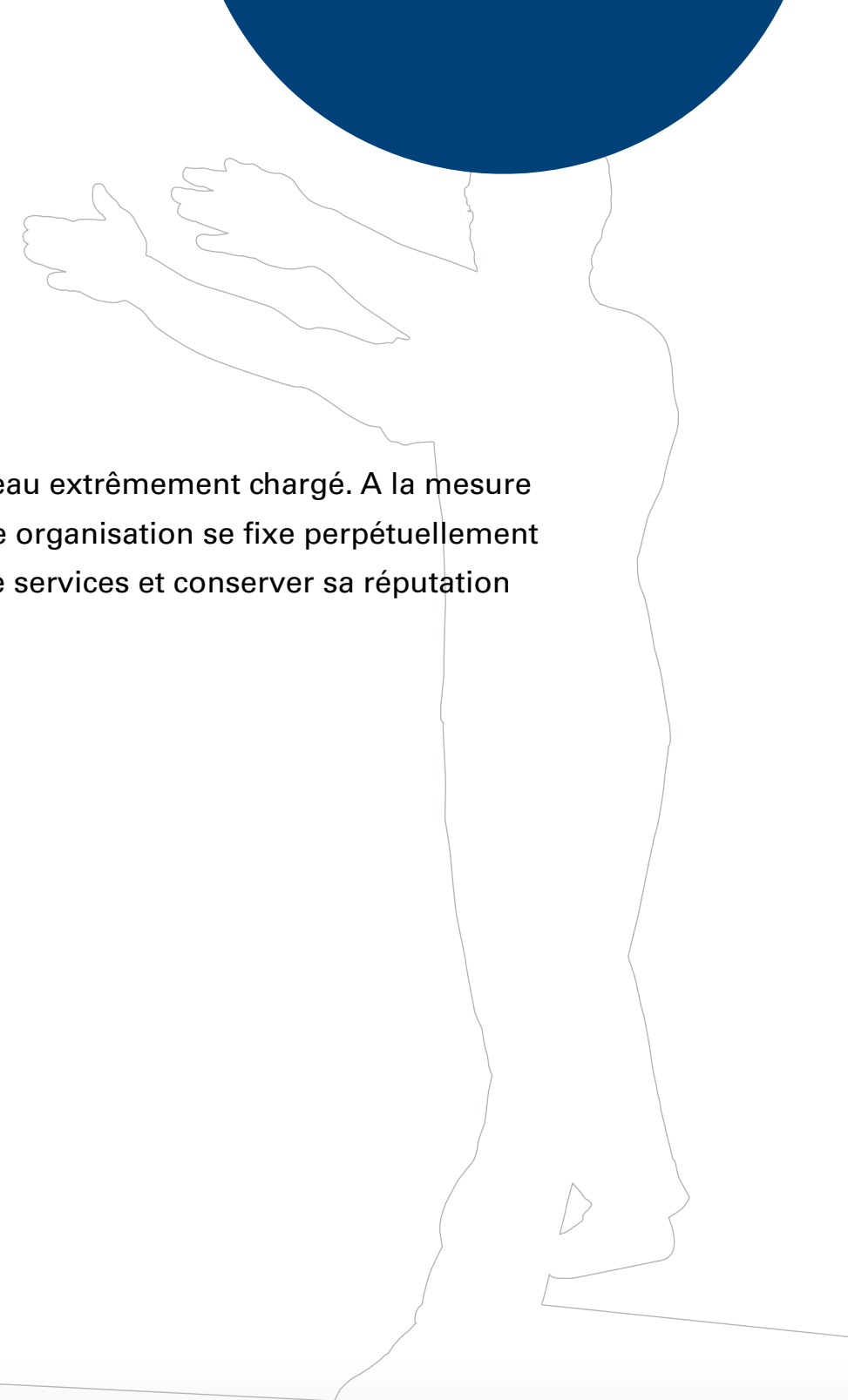
FINANCES

Perspectives d'avenir

L'OBPI en 2012

Le succès de la campagne i-DEPOT a conduit au projet de lancement d'une campagne promotionnelle pour les marques au second semestre 2012. Une enquête de notoriété de l'OBPI sera réalisée afin de mesurer si celle-ci s'est améliorée au cours des cinq dernières années. Par ailleurs, si le calendrier parlementaire des États membres le permet, nous entamerons le travail pour l'entrée en vigueur du protocole modificatif de la CBPI. Pour cela, outre certaines adaptations du Règlement d'exécution, diverses modifications des processus de travail sont nécessaires.

L'agenda 2012 est donc à nouveau extrêmement chargé. A la mesure des hautes ambitions que notre organisation se fixe perpétuellement pour améliorer sa prestation de services et conserver sa réputation d'excellence !



ACCUEIL

QUARANTIÈME
ANNIVERSAIRE
DE L'OBPI

AVANT-PROPOS

POINTS FORTS

PERSPECTIVES
D'AVENIR

NOS PRODUITS

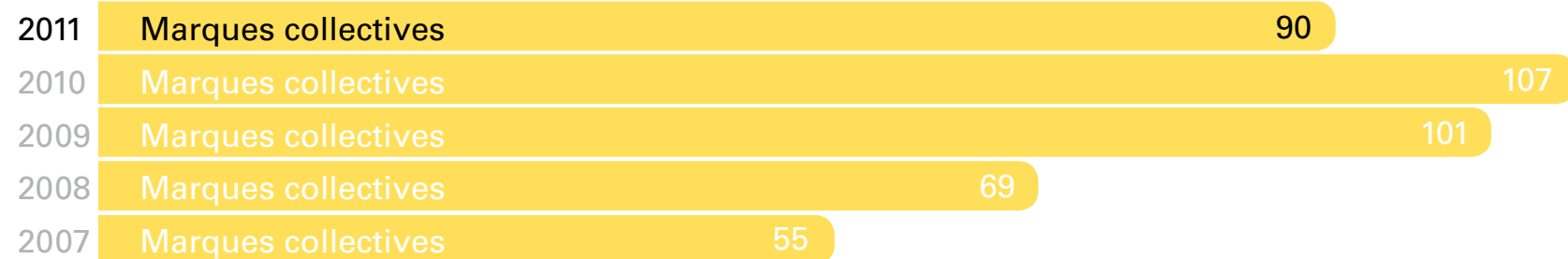
NOTRE
ORGANISATION

FINANCES

Nos produits

Chiffres Marques

Dépôts Benelux



NOS PRODUITS

[> Chiffres Marques](#)

[> Chiffres Modèles](#)

[> Chiffres i-DEPOT](#)

ACCUEIL

QUARANTIÈME
ANNIVERSAIRE
DE L'OBPI

AVANT-PROPOS

POINTS FORTS

PERSPECTIVES
D'AVENIR

NOTRE
ORGANISATION

FINANCES

Nos produits

Chiffres Marques

Répartition des dépôts Benelux par pays de dépôt

	Service national Belgique	Service national Luxembourg	OBPI	Total
2011	124	6	22.482	22.612
2010	191	23	21.990	22.204
2009	204	30	21.252	21.486
2008	314	36	23.104	23.454
2007	319	26	24.314	24.659

NOS PRODUITS

[> Chiffres Marques](#)

[> Chiffres Modèles](#)

[> Chiffres i-DEPOT](#)

ACCUEIL

QUARANTIÈME
ANNIVERSAIRE
DE L'OBPI

AVANT-PROPOS

POINTS FORTS

PERSPECTIVES
D'AVENIR

NOTRE
ORGANISATION

FINANCES

Nos produits

Chiffres Marques

Dépôts Benelux par pays d'origine										
	2011		2010		2009		2008		2007	
Benelux										
Pays-Bas	15.037	66,5%	14.546	65,6%	14.341	66,8%	15.777	67,4%	17.077	69,3%
Belgique	5.287	23,4%	5.444	24,6%	5.262	24,5%	5.384	23,0%	5.321	21,6%
Luxembourg	810	3,6%	857	3,9%	533	2,5%	679	2,9%	566	2,3%
États-Unis	305	1,4%	208	0,9%	292	1,4%	328	1,4%	414	1,7%
Japon	71	0,3%	32	0,1%	25	0,1%	36	0,2%	58	0,2%
Autres UE	643	2,8%	652	2,9%	629	2,9%	759	3,2%	710	2,9%
Autres	459	2,0%	465	1,9%	404	1,9%	491	2,0%	513	2,0%

NOS PRODUITS

[> Chiffres Marques](#)

[> Chiffres Modèles](#)

[> Chiffres i-DEPOT](#)

ACCUEIL

QUARANTIÈME
ANNIVERSAIRE
DE L'OBPI

AVANT-PROPOS

POINTS FORTS

PERSPECTIVES
D'AVENIR

NOTRE
ORGANISATION

FINANCES

Nos produits

Chiffres Marques

Nombre de marques publiées

	Individuelles	Collectives	Total
2011	18.836	77	18.913
2010	18.131	90	18.221
2009	18.130	75	18.205
2008	19.817	48	19.865
2007	20.107	45	20.152

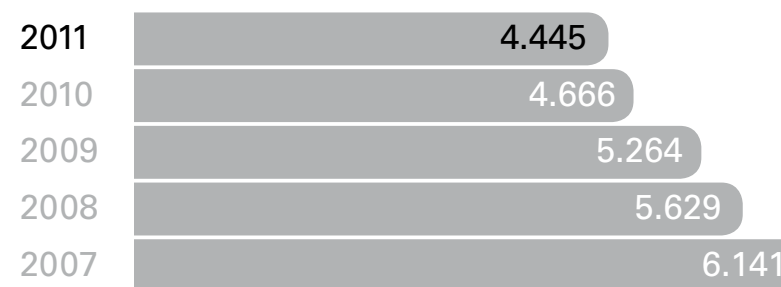
Enregistrements internationaux demandés par l'intermédiaire de l'OBPI

	Protocole	Arrangement	Arr. + Prot.	Total
2011	1.940	187	186	1.948
2010	1.950	213	211	1.964
2009	1.942	274	273	1.949
2008	1.056	433	1.214	2.708
2007	508	581	1.438	2.531

Demandes de renouvellement

	Individuelles	Collectives	Total
2011	12.860	59	12.919
2010	14.583	60	14.643
2009	14.130	68	14.198
2008	13.244	56	13.300
2007	13.248	54	13.302

Enregistrements internationaux valables dans le Benelux



NOS PRODUITS

> [Chiffres Marques](#)

> [Chiffres Modèles](#)

> [Chiffres i-DEPOT](#)

ACCUEIL

QUARANTIÈME
ANNIVERSAIRE
DE L'OBPI

AVANT-PROPOS

POINTS FORTS

PERSPECTIVES
D'AVENIR

NOTRE
ORGANISATION

FINANCES

Nos produits

Chiffres Marques

Refus pour motifs absolus – Statistiques 2010¹

	Nombre	%
Dépôts Benelux		
Total ²	20.397	100,00%
Introduits par le titulaire de la marque	7.663	37,57%
Introduits par le mandataire	12.734	62,43%
Refus provisoires		
Total	1.746	8,56%
En totalité	1.705	8,36%
En partie	41	0,20%
Introduits par le titulaire de la marque	965	12,59%
Introduits par le mandataire	781	6,13%
Dépôts enregistrés après refus provisoire ⁴	164	0,80%
Dépôts retirés sur demande / enregistrements accélérés radiés	295	1,45%
Dépôts classés sans suite	16	0,08%
Délai de réclamation non encore expiré (règle 1.15 RE)	12	0,06%

NOS PRODUITS

[> Chiffres Marques](#)

[> Chiffres Modèles](#)

[> Chiffres i-DEPOT](#)

ACCUEIL

QUARANTIÈME
ANNIVERSAIRE
DE L'OBPI

AVANT-PROPOS

POINTS FORTS

PERSPECTIVES
D'AVENIR

NOTRE
ORGANISATION

FINANCES

Nos produits

Chiffres Marques

Refus pour motifs absolus – Statistiques 2010¹ (suite)

Refus définitifs

Total ⁵	1.259	6,17%
Dont enregistrements accélérés radiés	99	
En totalité	1.235	6,05%
En partie	24	0,12%
Introduits par le titulaire de la marque ³	864	11,27%
Introduits par le mandataire ³	395	3,10%
Réclamation formulée	219	
Aucune réclamation formulée	1.040	
Recours introduit (article 2.12 CBPI) ⁶		
En Belgique	0	
Aux Pays-Bas	0	
Au Luxembourg	1	

1 Les statistiques relatives à 2011 ne sont pas encore disponibles à cause des délais prescrits pour cette procédure.

2 Les dépôts non recevables ne sont pas comptés dans le nombre total de dépôts. Le pourcentage de refus est donc un peu plus élevé que ce ne serait le cas avec l'ancien mode de calcul.

3 Ces pourcentages de refus sont calculés par rapport au nombre de dépôts effectués par les titulaires de marques/mandataires.

4 Il s'agit le plus souvent de refus provisoires qui sont révisés après une réaction du titulaire de la marque/mandataire, par exemple lorsque le dépôt est limité ou que la consécration par l'usage est démontrée.

5 Le pourcentage de refus définitifs a fortement augmenté au cours des années écoulées. Cela peut s'expliquer entre autres par les modifications apportées à la procédure d'enregistrement qui ont eu pour effet de réduire la fréquence des classements sans suite de dépôts.

6 Contrairement à tous les autres chiffres dans ce tableau, où les quantités sont calculées en fonction de la date de dépôt dans l'année considérée, le nombre de recours a été calculé en fonction de la date d'introduction du recours.

NOS PRODUITS

[> Chiffres Marques](#)

[> Chiffres Modèles](#)

[> Chiffres i-DEPOT](#)

ACCUEIL

QUARANTIÈME
ANNIVERSAIRE
DE L'OBPI

AVANT-PROPOS

POINTS FORTS

PERSPECTIVES
D'AVENIR

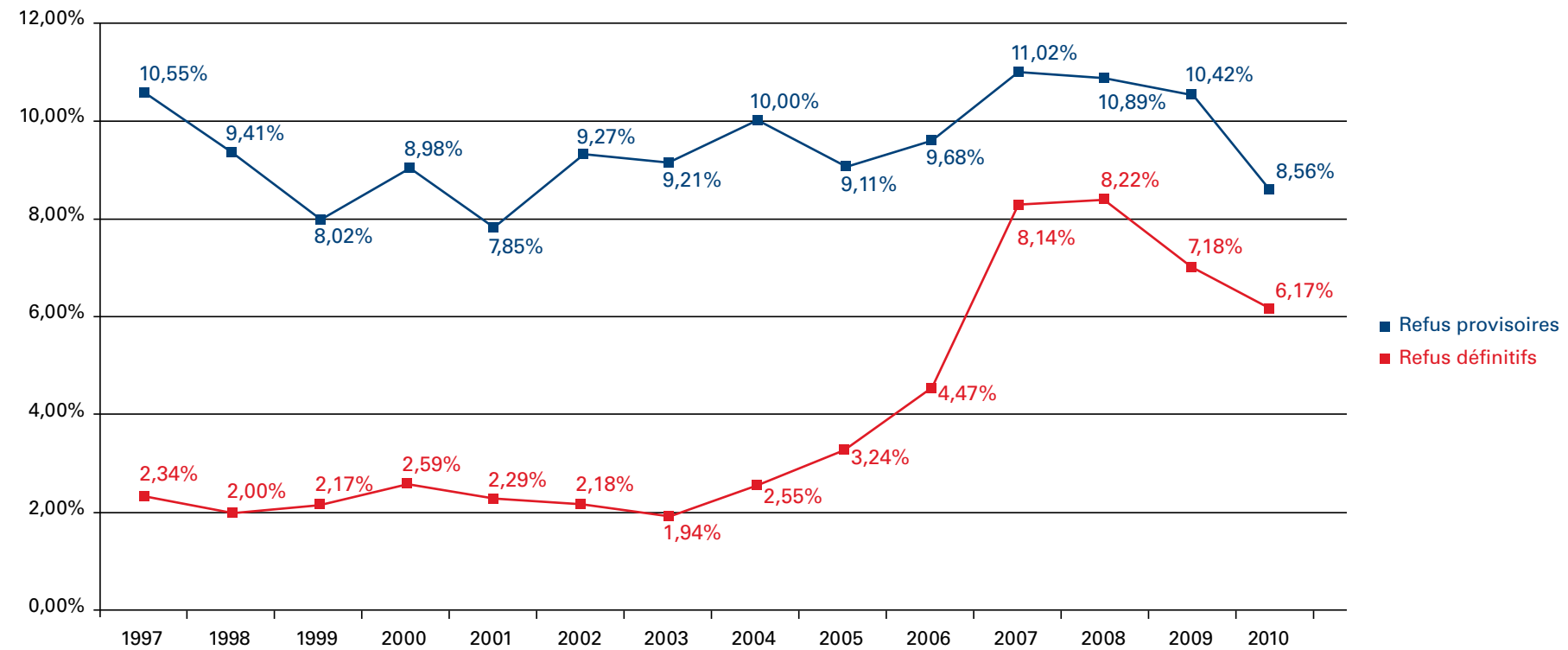
NOTRE
ORGANISATION

FINANCES

Nos produits

Chiffres Marques

Evolution refus pour motifs absolus par rapport au nombre de dépôts



NOS PRODUITS

- > Chiffres Marques
- > Chiffres Modèles
- > Chiffres i-DEPOT

ACCUEIL

QUARANTIÈME
ANNIVERSAIRE
DE L'OBPI

AVANT-PROPOS

POINTS FORTS

PERSPECTIVES
D'AVENIR

NOTRE
ORGANISATION

FINANCES

Nos produits

Chiffres Marques

Nombre d'oppositions

Recevables	1.086	96%
Non recevables	41	4%
Total	1.127	

Terminées en 2010 (oppositions recevables)

Total	560	52%
-------	-----	-----

Examen en cours (oppositions recevables)

De 2011	526	48%
---------	-----	-----

Langue de la procédure (oppositions recevables)

Néerlandais	840	77%
Français	246	23%
Anglais*	437	40%

Opposition dirigée contre (oppositions recevables)

Droit du Benelux	1.009	93%
Droit international	77	7%

Opposition basée sur (oppositions recevables)**

Marque Benelux	417	38%
Marque communautaire	665	61%
Marque internationale	246	23%

* L'anglais peut être volontairement choisi à côté d'une des deux langues de la procédure, à savoir le néerlandais ou le français.

** Il est possible d'invoquer différents types de droits pour une même opposition.

NOS PRODUITS

> [Chiffres Marques](#)

> [Chiffres Modèles](#)

> [Chiffres i-DEPOT](#)

ACCUEIL

QUARANTIÈME
ANNIVERSAIRE
DE L'OBPI

AVANT-PROPOS

POINTS FORTS

PERSPECTIVES
D'AVENIR

NOTRE
ORGANISATION

FINANCES

Nos produits

Chiffres Modèles

Dépôts Benelux



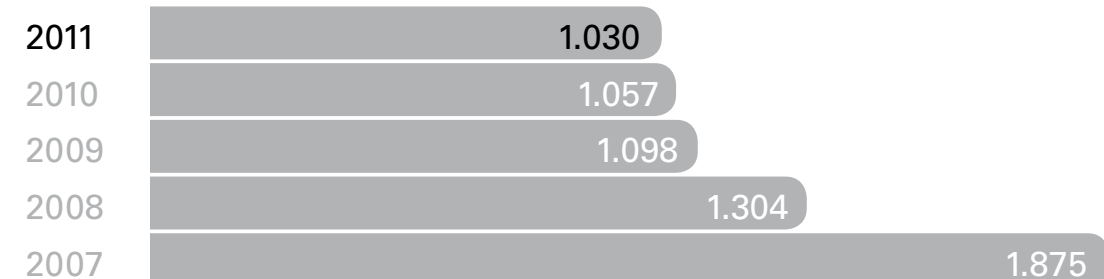
Nombre de modèles publiés



Répartition des dépôts Benelux par pays d'envoi

	Service national Belgique	Service national Luxembourg	OBPI
2011	81	2	912
2010	124	7	1.046
2009	79	0	908
2008	100	0	743
2007	159	1	867

Demandes de renouvellement



NOS PRODUITS

> [Chiffres Marques](#)

> [Chiffres Modèles](#)

> [Chiffres i-DEPOT](#)

ACCUEIL

QUARANTIÈME
ANNIVERSAIRE
DE L'OBPI

AVANT-PROPOS

POINTS FORTS

PERSPECTIVES
D'AVENIR

NOTRE
ORGANISATION

FINANCES

Nos produits

Chiffres i-DEPOT

i-DEPOTs électroniques (lancé fin 2007)				
	2011	2010	2009	2008
Belgique	1.804	1.668	1.396	850
Pays-Bas	2.805	2.040	1.834	1.270
Luxembourg	115	140	74	41
Autres	82	59	37	19
Total	4.806	3.907	3.341	2.180

NOS PRODUITS

> [Chiffres Marques](#)

> [Chiffres Modèles](#)

> [Chiffres i-DEPOT](#)

ACCUEIL

QUARANTIÈME
ANNIVERSAIRE
DE L'OBPI

AVANT-PROPOS

POINTS FORTS

PERSPECTIVES
D'AVENIR

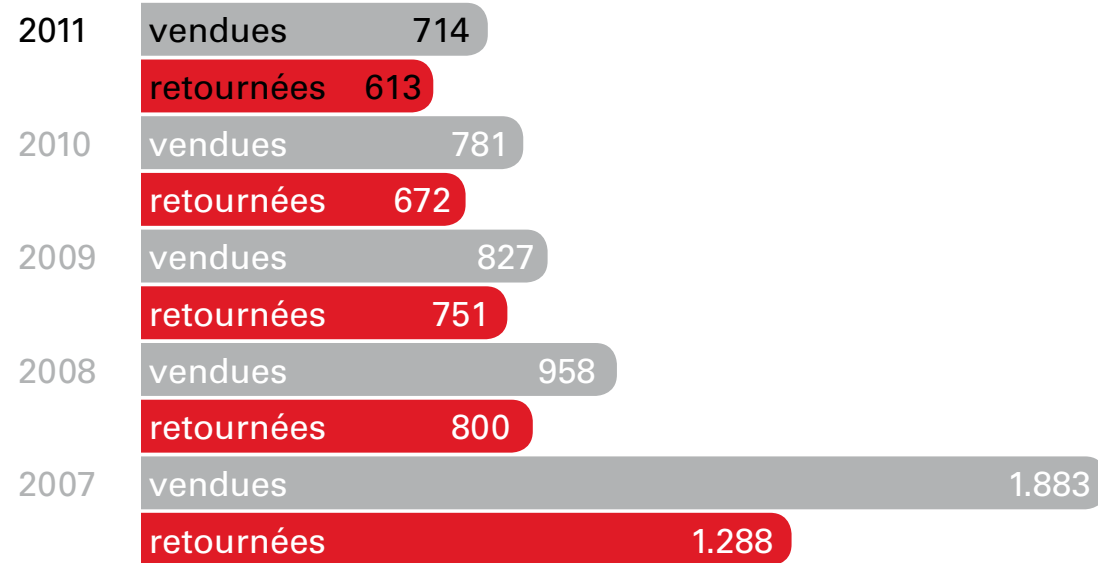
NOTRE
ORGANISATION

FINANCES

Nos produits

Chiffres i-DEPOT

Enveloppes i-DEPOT



Répartition des enveloppes i-DEPOT par pays

	2011	2010	2009	2008	2007
Belgique	315	369	415	436	646
Pays-Bas	255	245	279	347	599
Luxembourg	36	37	42	13	35
Autres	7	21	15	4	8
Total	613	672	751	800	1.288

NOS PRODUITS

> Chiffres Marques

> Chiffres Modèles

> Chiffres i-DEPOT

ACCUEIL

QUARANTIÈME
ANNIVERSAIRE
DE L'OBPI

AVANT-PROPOS

POINTS FORTS

PERSPECTIVES
D'AVENIR

NOTRE
ORGANISATION

FINANCES

Notre organisation

Notre personnel

Services nationaux

Service national Belgique

Service public fédéral Economie
PME, Classes moyennes et Energie
Office de la Propriété intellectuelle
North Gate III – Boulevard du Roi Albert II, 16
1000 Bruxelles

T + 32 2 277 52 97

F + 32 2 277 52 77

www.economie.fgov.be

Service national Luxembourg

Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur
Office de la Propriété intellectuelle
Boulevard Royal 19-21
2449 Luxembourg

T + 35 2 24 78 41 87

F + 35 2 22 26 60

E dpi@eco.etat.lu

www.eco.public.lu

Nos bureaux sont établis à La Haye. L'organisation compte 93 employés. Nous collaborons étroitement avec les services nationaux à Bruxelles et au Luxembourg.

Nombre d'employés

	31-12-2011	31-12-2010
NL	69	68
B	20	20
L	3	3
Fr	1	1
Total	93	92

Homme	Femme	Temps Plein	Temps Partiel
43	50	61	32

ACCUEIL

QUARANTIÈME
ANNIVERSAIRE
DE L'OBPI

AVANT-PROPOS

POINTS FORTS

PERSPECTIVES
D'AVENIR

NOS PRODUITS

NOTRE
ORGANISATION

FINANCES

Finances

Bilan

Actif

AU 31 DÉCEMBRE 2011 *En milliers d'euros*

Actif immobilisé

Immobilisations corporelles	7.408	8.046
Immobilisations financières	11.342	11.204
	18.750	19.250

Actif circulant

Créances	3.155	1.478
Disponibilités	4.192	5.600
	7.347	7.078

26.097 26.328

Passif

AU 31 DÉCEMBRE 2011 *En milliers d'euros*

Fonds propres

Fonds de réserve	8.980	8.980
Réserve générale	11.067	11.049
	20.047	20.029

Provisions

482 **532**

Dettes à court terme

Liées aux frais du personnel	1.101	1.047
Autres dettes à court terme	4.467	4.720
	5.568	5.767

26.097 26.328

[> Bilan](#)
[> Note explicative du bilan](#)
[> Compte d'exploitation 2011](#)
[> Note explicative d'exploitation](#)
[> Visa de certification](#)

ACCUEIL

QUARANTIÈME
ANNIVERSAIRE
DE L'OBPI

AVANT-PROPOS

POINTS FORTS

PERSPECTIVES
D'AVENIR

NOS PRODUITS

NOTRE
ORGANISATION

FINANCES

Note explicative du bilan

En 2011, l'OBPI a enregistré un résultat d'exploitation positif de 18.004 €. Si ce résultat positif semble modeste, l'Office clôture cependant l'année de manière positive pour la neuvième fois consécutive. Il convient par ailleurs de noter que la dernière augmentation de nos tarifs date de 2005.

- Les immobilisations corporelles se composent de l'immeuble, de l'inventaire, des moyens de transport et des investissements en informatique. Elles sont estimées sur la base de la valeur d'acquisition, après déduction des amortissements annuels linéaires.
- Les immobilisations financières se composent de quelque 30 % d'actions (trackers sur indices mondiaux) et de 70 % d'obligations. Celles-ci sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à la valeur marchande inférieure.
- Les autres postes sont évalués à leur valeur nominale.
- Il existe des créances sur l'OMPI en vertu de l'*Arrangement de Madrid*, sur l'OHMI en vertu de l'accord de coopération et sur le service des contributions pour la TVA, ainsi que par rapport aux intérêts courants des obligations et aux produits à recevoir.
- L'Office peut disposer librement des liquidités.
- Les provisions se composent d'une provision pour réorganisation, d'une provision pour jubilés et d'une provision pour gros entretien.
- Les dettes à court terme liées au frais du personnel se composent essentiellement d'une réserve pour pécule de vacances et jours de vacances, ainsi que pour des retenues sur salaire et des primes encore à payer.
- Les autres dettes à court terme concernent des créiteurs, des charges à payer et des réserves pour factures à recevoir.

[> Bilan](#)

[> Note explicative du bilan](#)

[> Compte d'exploitation 2011](#)

[> Note explicative d'exploitation](#)

[> Visa de certification](#)

ACCUEIL

QUARANTIÈME
ANNIVERSAIRE
DE L'OBPI

AVANT-PROPOS

POINTS FORTS

PERSPECTIVES
D'AVENIR

NOS PRODUITS

NOTRE
ORGANISATION

FINANCES

Compte d'exploitation 2011

<i>En milliers d'euros</i>	Budget 2011	2011	2010
Revenus			
Recettes dépôts	5.672	5.743	5.614
Recettes renouvellements	3.826	3.832	4.223
Autres	3.672	4.222	3.725
Total des revenus	13.170	13.797	13.562
Charges d'exploitation			
Frais salariaux	8.000	8.190	7.679
Charges sociales	630	603	579
Frais de pension	1.835	1.758	2.079
Autres dépenses personnel	680	497	562
Dépenses personnel	11.145	11.048	10.899
Amortissements	1.029	1.023	1.091
Autres dépenses	2.126	2.159	1.979
Déduire : total des dépenses	14.300	14.230	13.969
Résultat	-1.130	-433	-407
Résultats financiers			
Intérêts et dividendes	430	333	403
Résultats de transaction (écarts des cours)	0	118	137
	430	451	540
Résultat d'exploitation	-700	18	133

> Bilan

> [Note explicative du bilan](#)

> [Compte d'exploitation 2011](#)

> [Note explicative d'exploitation](#)

> [Visa de certification](#)

FINANCES

ACCUEIL

QUARANTIÈME
ANNIVERSAIRE
DE L'OBPI

AVANT-PROPOS

POINTS FORTS

PERSPECTIVES
D'AVENIR

NOS PRODUITS

NOTRE
ORGANISATION

Note explicative du compte d'exploitation

L'OBPI a réalisé, avec 18.004 €, un résultat d'exploitation positif pour la neuvième fois consécutive (2010 : 132.744 €). La reprise des activités internationales et les réductions de coûts ont permis d'éviter les pertes. Le chiffre d'affaires des services est réalisé lors de la publication ou, si aucune publication n'a lieu, dès réception du paiement.

Chiffre d'affaires

- Le chiffre d'affaires a augmenté en passant à 13.797.000 € (2010 : 13.562.000 €) en raison du chiffre d'affaires *CaribIE* et de la répercussion de frais de préparation du *Benelux Patent Platform*.
- Le revenu des dépôts a légèrement augmenté à hauteur de 5.743.000 €, en partie grâce au retard rattrapé sur les travaux en cours.
- Le chiffre d'affaires des renouvellements a fortement baissé à hauteur de 3.832.000 € (2010 : 4.223.000). Cette diminution est due à une réduction du nombre de marques à renouveler et à une baisse du pourcentage de renouvellement.
- Le nombre d'oppositions a augmenté à hauteur de 1.086 (2010 : 1.038). Le chiffre d'affaires a enregistré une hausse en passant à 672.000 € (2010 : 666.000 €).
- Le chiffre d'affaires des i-DEPOT (individuels et par compte de crédits) a augmenté à hauteur de 205.000 € (2010 : 187.000 €).

[> Bilan](#)

[> Note explicative du bilan](#)

[> Compte d'exploitation 2011](#)

[> Note explicative d'exploitation](#)

[> Visa de certification](#)

FINANCES

ACCUEIL

QUARANTIÈME
ANNIVERSAIRE
DE L'OBPI

AVANT-PROPOS

POINTS FORTS

PERSPECTIVES
D'AVENIR

NOS PRODUITS

NOTRE
ORGANISATION

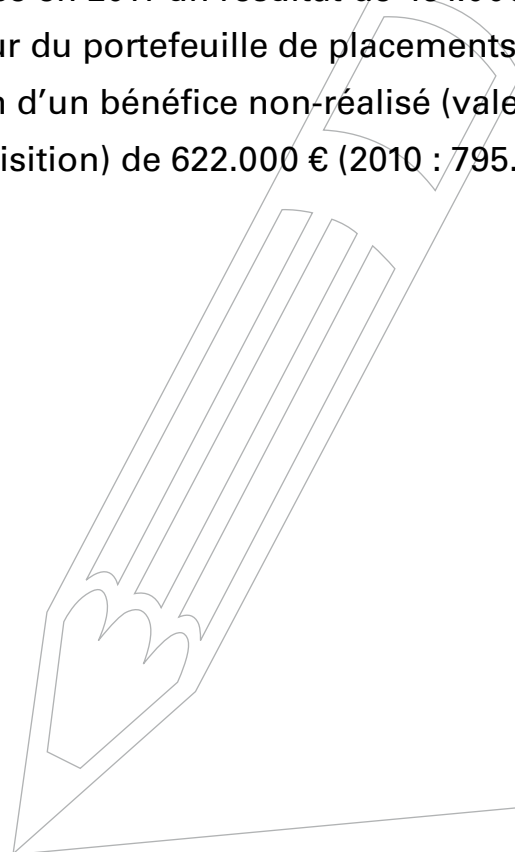
Note explicative du compte d'exploitation

Dépenses

- Les frais de personnel ont enregistré une légère hausse en passant à 11.048.000 € (2010 : 10 899 000 €). Les frais de personnel interne ont diminué, mais les dépenses totales ont augmenté en raison de l'utilisation de ressources humaines externes supplémentaires en matière de services informatiques, entre autres, pour *Carible*.
- Les frais d'amortissement ont baissé à hauteur de 1.023.000 € (2010 : 1.091.000 €).
- Les frais généraux ont augmenté en passant à 2 159.000 € en raison de frais de préparation liés à *Benelux Patent Platform*.
Si l'on fait abstraction de ce projet, les dépenses sont à un niveau inférieur de 2 % par rapport à 2010 (1.979.000 €).

Produits et charges financiers

L'OBPI a réalisé en 2011 un résultat de 451.000 € (2010 : 540.000 €). Outre la valeur du portefeuille de placements justifiée dans le bilan, il est question d'un bénéfice non-réalisé (valeur en bourse moins valeur d'acquisition) de 622.000 € (2010 : 795.000 €).



[> Bilan](#)

[> Note explicative du bilan](#)

[> Compte d'exploitation 2011](#)

[> Note explicative d'exploitation](#)

[> Visa de certification](#)

ACCUEIL

QUARANTIÈME
ANNIVERSAIRE
DE L'OBPI

AVANT-PROPOS

POINTS FORTS

PERSPECTIVES
D'AVENIR

NOS PRODUITS

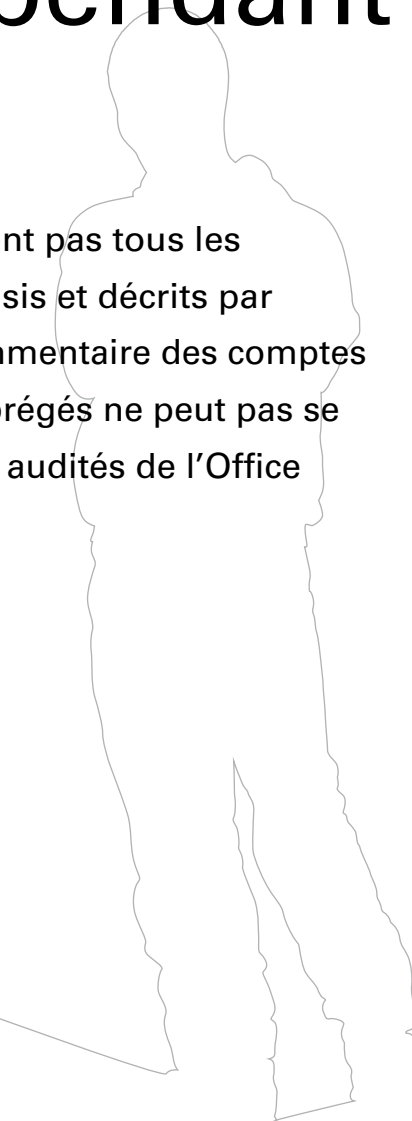
NOTRE
ORGANISATION

FINANCES

Visa de certification du réviseur indépendant

Les comptes annuels abrégés publiés dans ce rapport, comprenant le bilan abrégé au 31 décembre 2011 et le compte d'exploitation pour 2011 avec les commentaires correspondants, sont extraits des comptes annuels audités pour l'année 2011 de l'Office Benelux de la Propriété Intellectuelle établi à La Haye. Nous avons émis un avis favorable sur ces comptes annuels lors de notre certification du 27 avril 2012. Les comptes annuels en question et cette version abrégée ne reflètent en rien les événements postérieurs à la date de notre certification du 27 avril 2012.

Les comptes annuels abrégés ne contiennent pas tous les commentaires exigés par les principes choisis et décrits par l'organisation, comme expliqué dans le commentaire des comptes annuels. La lecture des comptes annuels abrégés ne peut pas se substituer à la lecture des comptes annuels audités de l'Office Benelux de la Propriété Intellectuelle.



> Bilan

> Note explicative du bilan

> Compte d'exploitation 2011

> Note explicative d'exploitation

> Visa de certification

FINANCES

ACCUEIL

QUARANTIÈME
ANNIVERSAIRE
DE L'OBPI

AVANT-PROPOS

POINTS FORTS

PERSPECTIVES
D'AVENIR

NOS PRODUITS

NOTRE
ORGANISATION

Visa de certification du réviseur indépendant

Responsabilité de la direction

La direction de l'organisation est responsable de la rédaction d'une version abrégée des comptes annuels audités en accord avec les principes décrits dans le commentaire des comptes annuels.

Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité consiste à émettre un avis relatif aux comptes annuels abrégés sur la base de nos activités, réalisées dans le respect du droit néerlandais, en particulier la norme 810, « Obligations de rendre compte des bilans financiers abrégés ».

Avis

Selon notre avis, les comptes annuels abrégés sont conformes, dans tous les aspects d'importance matérielle, aux comptes annuels audités de l'Office Benelux de la Propriété Intellectuelle pour l'année terminée au 31 décembre 2011, en accord avec les principes décrits dans le commentaire des comptes annuels.

La Haye, le 15 juin 2012

PricewaterhouseCoopers Accountants N.V.

Original signé par drs. A.E. Gerritsma RA

[> Bilan](#)

[> Note explicative du bilan](#)

[> Compte d'exploitation 2011](#)

[> Note explicative d'exploitation](#)

[> Visa de certification](#)

FINANCES

ACCUEIL

QUARANTIÈME
ANNIVERSAIRE
DE L'OBPI

AVANT-PROPOS

POINTS FORTS

PERSPECTIVES
D'AVENIR

NOS PRODUITS

NOTRE
ORGANISATION